

CANDIDATURE BEF 2023-2024

Pour la saison 2023-2024, l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) de la Ligue de Football des Pays de la Loire organise la formation du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) titre à finalité professionnelle de niveau 5.

Inscriptions ouvertes
du 10 Mars au 20 Avril 2023, dernier délai

DIFFERENTS PARCOURS DE FORMATION PROPOSES :

Parcours	Session	Modalités	Lien d'inscription pour candidater	
			Si les frais d'inscription pris en charge par le candidat	Si les Frais d'inscription pris en charge par le club
BEF CONTINU	St Sébastien sur Loire (44)	6 semaines de formation (218 h)	https://maformation.fff.fr/formation/8-brevet-d-entraîneur-de-football.html	https://portailclubs.fff.fr/formations/1769/8
BEF APPRENTISSAGE	St Sébastien sur Loire (44)	6 semaines de formation + modules complémentaires (400 h)	https://maformation.fff.fr/formation/100-brevet-de-moniteur-de-football-en-apprentissage.html	https://portailclubs.fff.fr/formations/1769/101
<p>Vous devrez ensuite sélectionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre de gestion « Ligue des Pays de La Loire » - Le lieu des tests suivi du parcours « ST SEBASTIEN SUR LOIRE » - La session = date des tests « 12 MAI 2023 » 				

TESTS DE SELECTION BEF

Le vendredi 12/05/2023 à Saint Sébastien sur Loire (44)

PRE-REQUIS:

Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement :

- être âgé de 18 ans révolus,
 - être licencié à la Fédération française de football pour la saison en cours,
 - **être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),**
- et,
- **être titulaire du TFP de Moniteur de Football obtenu après le 2 avril 2008,**
- ou,
- être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPE ou du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN),
- ou,
- être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
- ou,
- avoir participé à 100 matchs en tant que joueur(se) dans les championnats des compétitions fédérales suivantes : Ligue 1 – Ligue 2 – National 1 – National 2 – National 3 – D1 Futsal – D1 Féminine – D2 Féminine
- ou,
- être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,
- ou,
- être titulaire de Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football »,
- ou
- être titulaire d'au moins un Bloc du TFP d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience.

Les candidats en vue de l'obtention du TFP d'Entraîneur de Football s'inscrivent à la session de leur choix, en fonction des conditions d'inscription propres à chaque session et aux places disponibles.

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

Plusieurs modalités de financement existent (voir notre [Guide du financement](#)) :

- Le financement personnel, qui engage le stagiaire à régler de lui-même la formation ;
- Le financement par le Compte Personnel de Formation (demande à réaliser après les tests de sélection et au plus tard 3 semaines avant l'entrée en formation)
- Le financement par Pôle Emploi (*démarches à engager auprès de son conseiller*)
- Une prise en charge du club ;
- Le financement via l'OPCO AFDAS (*démarches à engager avant la formation*)
- Une aide fédérale via le FAFA Formation (*dossier transmis en début de formation*)

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques (référentiel, CGV, calendrier, tarifs) sur notre site internet ainsi que dans notre Guide de la Formation.